

Compte rendu de la séance du 22 juin 2020

Président : MARTY Jean-jacques

Secrétaire : SIRE Jean-claude

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, JEAN-CLAUDE SIRE, GISÈLE GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO

Excusés :

Absents : André JIMENEZ

Réprésentés : JEAN-SEBASTIEN BATLLE par INCARNATION MARTY

Ordre du jour:

DÉLIBÉRATIONS :

- Désignation de délégués au Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes
- Désignation de représentants à la Commission Communale des Impôts Directs
- Convention pour assistance de maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- Approbation du Budget Primitif 2020 - M14 (Budget Principal)
- Approbation du Budget Primitif 2020 - M 49 (Budget annexe eau et assainissement)

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil :

Désignation de délégués au syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (DE 029 2020) Résultat du vote : Adoptée **Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner deux conseillers municipaux qui représenteront la commune (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes.

Le conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner :

M. TRILLO Patrick, en tant que titulaire

M. VIZCAÏNO Christian, en tant que suppléant

Désignation de représentants à la CCID (DE 030 2020) Résultat du vote : **Adoptée** **Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers Municipaux.

Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur des services fiscaux de l'Aude sur présentation d'une liste de contribuables proposée par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal propose la liste suivante de douze membres pour les commissaires titulaires et de douze membres pour les commissaires suppléants :

Titulaires	Suppléants
DENJEAN Hélène	PEYRE Paul
SARDA André	THIBON Christian
BLANCO André	VAYSSE Julienne
JIMENEZ Evelyne	MARTY Jean-Pierre
DESJARDINS Charlene	GAVIGNAUD Etienne
ARTHOZOUL Martine	MARIN Catherine
HERNANDEZ Antoine	MARTY Hélène
BIRRIEN Lionel	VANETTI Philippe
BOURILLON Sonia	TRILLO Patricia
SIRE Jean-Louis	MARTIN Yvette
PRATX Gilbert	BEREHOUC Cyril
LONGUÉ Agnès	BURGAS Jean-Pierre

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

APPROUVE la liste proposée ci-dessus pour les commissaires titulaires et pour les commissaires suppléants.

Signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication (DE 031 2020) Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

VU la proposition transmise par la société SASU JFG CONSULTING pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication;

VU les compétences techniques, financières et juridiques de la société SASU JFG CONSULTING

Monsieur le Maire informe le conseil que la SASU JFG CONSULTING propose à la commune de Saint Ferriol de signer une convention pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication. M. le Maire donne lecture du projet de convention, qui a pour but de renégocier les contrats de la commune avec les opérateurs de réseaux de télécommunication présents sur la commune. Il précise que la société SASU JFG CONSULTING ne sera rémunérée que sur un pourcentage de la plus value apportée (si le négociation n'apporte rien à la commune, celle-ci ne paiera rien).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication avec la société SASU JFG CONSULTING.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (DE 032 2020)
Résultat du vote : Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2020.
Ainsi pour obtenir un produit de 23 529.00 € nécessaire à l'équilibre du budget 2020, les taux d'imposition locaux pour le foncier (bâti et non bâti) doivent être stables par rapport à 2019 :

Taxes	2019	2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.03 %	14.03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72.27 %	72.27 %

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2312-1 et suivants ;
VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies ;
VU l'état n°1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2020
VU les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;
Considérant que le produit fiscal pour le foncier bâti et non bâti doit être de 23 529.00 € pour le Budget 2020.

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2019, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	2019	2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.03 %	14.03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72.27 %	72.27 %

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM

Approbation du Budget Primitif 2020 M14 (DE 033 2020) Résultat du vote :
Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 M14 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 152 103.61 €

Dépenses et recettes d'investissement : 52 948.07 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 152 103.61 € 152 103.61 €

Section d'investissement 52 948.07 € 52 948.07 €

TOTAL 205 051.68 € 205 051.68 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2020 M14,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 M14 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 152 103.61 € 152 103.61 €

Section d'investissement 52 948.07 € 52 948.07 €

TOTAL 205 051.68 € 205 051.68 €

Approbation du Budget Primitif 2020 M49 (DE 034 2020) Résultat du vote :

Adoptée Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 35 868.35 €

Dépenses et recettes d'investissement : 70 844.26 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 35 868.35 € 35 868.35 €

Section d'investissement 70 844.26 € 70 844.26 €

TOTAL 106 712.61 € 106 712.61 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2020 M49,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 35 868.35 € 35 868.35 €

Section d'investissement 70 844.26 € 70 844.26 €

TOTAL 106 712.61 € 106 712.61 €

Affaires communales / questions diverses :

RAS

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY